

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Le signataire de la présente s'engage à respecter les conditions générales suivantes :

DUREE :

Sauf contrat week-end ou longue durée, la location est conclue pour une durée de 24h maximum. Elle démarre à l'heure indiquée sur le contrat et se termine, au plus tard, le lendemain à la même heure ; un retour après l'heure indiquée impliquera automatiquement un jour de location supplémentaire.

MODALITE DE PAIEMENT :

30 % de la facture est exigible à la commande.

Le paiement du solde doit être effectué par chèque ou tout autre moyen à la livraison par nos services ou à l'enlèvement du matériel par le loueur.

CAUTION :

Le montant de la caution à verser correspond au coût des structures louées. Celle-ci vous sera restituée après vérification de l'état général du matériel. En cas de dégradation partielle ou totale, le montant des réparations vous sera intégralement facturé. (Nous vous conseillons de souscrire une assurance couvrant ce cas de figure)

ENCADREMENT :

Dans tous les cas d'utilisation le locataire doit prévoir au minimum une personne par structure louée. Ce personnel assurera la surveillance des personnes et du matériel loué. La société OKIDOK ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages matériels, corporels, pertes ou vol intervenant dans les structures ou matériel loué et ceci même dans le cas où OKIDOK assure l'animation et/ou la surveillance des jeux loués.

ASSURANCE :

L'utilisation, le montage, la mise en place et la mise en œuvre sont sous la responsabilité du locataire. Celui-ci certifie être assuré en conséquence. Dans le cas de location utilisant de l'électricité, le locataire devra s'assurer que les protections électriques sont aux normes pour l'accueil du public. La mise en route en extérieur ne devra pas se faire, ni par temps de pluie, ni par temps humide.

TRANSPORT :

Si le matériel est cherché dans nos locaux, il voyage toujours aux risques et périls du loueur. Si le transport est assuré en direct ou par intermédiaire de la Société OKIDOK celle-ci ne pourra en aucun cas être tenue responsable des retards, du vol ou de la perte survenant sur les structures ou matériel loués lors du voyage.

ANNULATION :

- 30 jours calendaires avant la manifestation, l'acompte versé reste dû.

- 15 jours avant : 50 % de la facture totale est dû.

Par ailleurs, il est indispensable, en fonction de la structure, de l'arrimer à 4 points fixes minimum, suivant le mode d'emploi et les sangles fournis. En cas de non respect des consignes notre compétence ne saura être mise en cause.

CLAUSE PENALE ET INTERETS DE RETARD :

A défaut de paiement à la livraison et 15 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, il vous sera facturé une indemnité supplémentaire de 15% de la somme initiale due.

A compter de la livraison, les sommes restantes dues produiront de plein droit des intérêts au taux légal. Si pour une cause indépendante de sa volonté la société OKIDOK n'était pas en mesure de réaliser la location ou de mettre un équipement équivalent en remplacement le jour prévu, la Société OKIDOK remboursera les acomptes versés et le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou faire valoir un quelconque manque à gagner ou préjudice. En cas de destruction du matériel loué, ou si celui-ci ne serait pas rendu, le locataire s'engage à verser la valeur à neuf TTC du matériel déduction faite de 15 %.

A noter : la caution versée sera conservée si des réparations ou des frais de nettoyage s'avèrent nécessaires.

REMARQUES :

Les tarifs sont HT, la TVA appliquée est précisée dans l'offre.

Une notice d'utilisation est toujours fournie avec le matériel, il appartient au loueur de s'y conformer précisément.

Aucune réclamation ne sera acceptée pour la perte d'exploitation faisant suite à l'impossibilité d'utiliser le matériel.

Transport, montage, démontage et encadrement : sur devis

Un acompte de 30 % est exigé à la commande.

Le solde est à régler à l'enlèvement ou à la livraison.

Fait à Le/...../.....
Signature :